



Municipalité de Montilliez

Poliez-le-Grand, le 13 avril 2026

Au Conseil communal
de la Commune de Montilliez

Préavis municipal concernant la construction de plusieurs canalisations EC-EU sur le territoire Poliez-le-Grand

No 50/2026 – séance du 18 mai 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Les canalisations EC et EU ont une importance majeure pour le bon fonctionnement de l'évacuation, aussi bien des eaux de surface que des eaux usées. En ce qui concerne les eaux usées, le nombre croissant des constructions entraîne le sous-dimensionnement de certains réseaux. Il en est de même pour les eaux claires, auquel s'ajoute les phénomènes pluvieux de plus en plus intenses.

Au fil des années, les débordements vont devenir récurrents, aussi bien en localité qu'en pleins champs. Votre Exécutif, sensible à ces problématiques et attentif aux remarques qui lui parviennent des riverains, se penche dès lors sur certaines améliorations possibles.

2. Présentation du projet

2.1 Situation

Le projet prévoit la construction d'un réseau EC-EU à la route de Bottens en direction de la route d'Echallens afin de rejoindre la future canalisation ASET pour les EU et le collecteur existant EC qui s'écoule dans le Talent, ceci afin de soulager une partie du réseau de la route de Bottens qui recueille aussi le Quartier du Chêne et atteint ses limites de capacité.

Il est aussi prévu de construire deux réseaux d'eaux claires afin de recueillir des eaux de surface qui inondent à chaque grosse intempérie des cultures agricoles au lieu-dit « La Maladère » situé entre Poliez-le-Grand et Bottens et qui seront raccordés dans le Botterel.

Tous ces travaux seront exécutés sur des parcelles agricoles avec d'ores et déjà l'accord des propriétaires et exploitants. Les terrains seront réfectionnés aux normes en vigueur et les dédommagements subventionnés au tarif usuel.

Pour ce qui est de la construction du nouveau réseau EC-EU, une répartition financière a été décidée avec le bureau d'entreprise totale chargée du projet ; pour l'autre projet, il reste à charge de la commune.

2.2 Coût estimatif

| | | |
|--|------------|-------------------------|
| Travaux de génie civil <i>pour collecteurs EC-EU</i> | CHF | 52'715.00 |
| Participation de l'entreprise totale | CHF | - 16'800.00 |
| Total HT | CHF | <u>35'915.00</u> |
| TVA 8.1 % | CHF | 2'909.10 |
| Divers et/ou imprévus | CHF | <u>4'375.90</u> |
| Total TTC | CHF | <u>43'200.00</u> |

| | | |
|--|------------|-------------------------|
| Travaux de génie civil <i>pour collecteur EC</i> | CHF | 24'881.00 |
| TVA 8.1 % | CHF | 2'015.40 |
| Dédommagements pour dégâts aux cultures | CHF | 800.00 |
| Divers et /ou imprévus | CHF | <u>4'103.60</u> |
| Total TTC | CHF | <u>31'800.00</u> |

| | | |
|--|------------|------------------|
| Total TTC pour l'ensemble des travaux | CHF | 75'000.00 |
|--|------------|------------------|

3. Financement

Les travaux des conduites du réseau EC-EU n'ont pas été annoncés dans le plafond d'endettement pour la législature 2021–2026 mais correspondent à des besoins qui se justifient pleinement pour un fonctionnement en lien avec la progression démographique et les contraintes climatiques actuelles.

La Municipalité prévoit le financement de cet investissement de la manière suivante :

- par la trésorerie courante ou selon la nécessité par une nouvelle ligne de crédit auprès d'un établissement financier ;

- amortissement du montant de CHF 75'000.00 sur une durée de soixante ans, soit une charge de CHF 1'250.- par année ;
- dans le cas d'un emprunt, en se basant sur un taux d'intérêt de 2.0 %, nos charges financières pourraient s'élever la première année à CHF 2'750.- (intérêts : CHF 1'500.- et amortissement CHF 1'250.-).
- Il n'y aura pas d'autre incidence sur les frais de fonctionnement à venir.

4. Planning

- Adoption du présent préavis par le Conseil communal le 18 mai 2026
- Droit de recours du 18 au 27 mai 2026
- Travaux après les moissons 2026
- En cas d'opposition, le projet sera décalé, le temps d'en obtenir la levée.

5. Liens avec le PECC

5.1 Vision

Nous sommes une commune ambitieuse et modèle prenant ses responsabilités. Nous agissons et motivons nos citoyennes et citoyens afin d'atteindre un monde durable et contribuer à l'objectif de neutralité carbone.

5.2 Projets PECC concernés

- Fiche 1 Commission de la durabilité, énergie et climat
- Fiche 2 Participation et engagement de la population
- Fiche 3 Consommation responsable sobre en carbone et utilisation durable des ressources
- Fiche 4 Rénovation et constructions durables
- Fiche 5 Exemplarité de la commune dans la conception et l'exploitation de ses bâtiments et encouragement des propriétaires privés
- Fiche 6 Planification de l'approvisionnement en énergie du territoire communal
- Fiche 7 Encouragement à la mobilité douce et durable notamment pour les piétons et les vélos
- Fiche 8 Renforcement de la biodiversité
- Fiche 9 Identification et lutte contre les espèces exotiques et envahissantes
- Fiche 10 Soutien à la solidarité et au bien-être de la population ainsi qu'à la protection de la santé face aux atteintes de la canicule

6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Montilliez vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ :

- Vu le préavis municipal n° 50/2026 du 13 avril 2026,
- Ouï les rapports des commissions désignées pour étudier ce dossier,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

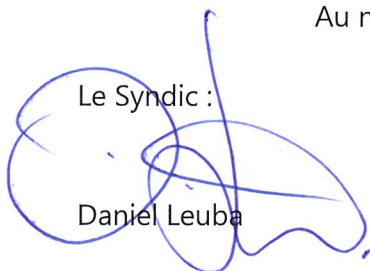
- **de l'amortissement** du montant de CHF 75'000.- sur une période de 60 ans ;

DECIDE :

1. d'adopter le préavis relatif à un crédit pour la construction des canalisations EC-EU ;
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le présent préavis ;
3. d'octroyer à cet effet un crédit de **CHF 75'000.-** (septante-cinq mille francs) ;
4. de financer ces travaux par la trésorerie courante ou, si nécessaire tout ou partie par un emprunt auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du marché.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 avril 2026

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Daniel Leuba



La Secrétaire :

Catherine Reinhard

Délégué municipal : François Guizzetti

Annexes : - plan de situation EC-EU parcelle 60
- plan de situation EC parcelle 235 « La Maladère »





Informations dépourvues de foi publique - Géodonnées Etat de Vaud, Office fédéral de topographie, OpenStreetMap